

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2015, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-15/B-00028
Propriétaire(s) : Audrey Little
Emplacement : (8540), 8562, chemin Springhill
Quartier : 20 - Osgoode
Description officielle : partie du lot 31, concession 8
Zonage : AG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 977,9 mètres sur le chemin Springhill et une de 407,18 mètres sur le chemin 8th Line. Sa superficie sera de 39,24 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 8540, chemin Springhill.

Le terrain qui sera conservé aura une façade entrecoupée de 940 mètres sur le chemin Springhill et une de 407 mètres sur le chemin 9th Line. Sa superficie sera de 39,1 hectares. La parcelle comprend la maison isolée et les quatre bâtiments accessoires (remises et garage) qui se trouvent au 8562, chemin Springhill.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.